Celui qui a pleuré par crainte d’Allah n’entrera pas en Enfer tant que le lait n'aura pas réintégré la mamelle dont il est sorti.

Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui a pleuré par crainte d’Allah n’entrera pas en Enfer tant que le lait n'aura pas réintégré la mamelle dont il est sorti. De même, la poussière soulevée dans la voie d’Allah et la fumée de l’Enfer ne peuvent se réunir. »

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Aḥmad]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) informe ici du fait que celui qui pleure par crainte d’Allah n’entrera pas en Enfer. En effet, la crainte d’Allah entraîne généralement l’accomplissement des actes d’obéissance et le délaissement des actes de désobéissance. L’expression : « ... tant que le lait n'aura pas réintégré la mamelle dont il est sorti. » conditionne l'entrée en Enfer de celui qui a pleuré par crainte d'Allah à l'arrivée d'une chose impossible. De même, la poussière soulevée dans la voie d’Allah et la fumée de l’Enfer ne peuvent pas toucher toutes les deux un même serviteur. C'est comme si elles étaient deux choses contraires qui ne peuvent se réunir, à l'image de la vie d’ici-bas et de l’au-delà qui sont opposés.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3778